

CONVENTION COLLECTIVE DE LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE TÉLÉFILMS - SÉRIES - DOCUMENTAIRES - ÉMISSIONS DE FLUX POUR LA TÉLÉVISION

Ouvriers, Techniciens, Artistes de complément,

MOTION À SIGNER

à diffuser et faire circuler

REVALORISATION DES SALAIRES MINIMA

**POUR SIGNER ET RENVOYER CLIQUEZ
revalorisationminimaprodav@gmail.com**

**POUR IMPOSER LA RÉOUVERTURE DE LA NÉGOCIATION
ET OBTENIR LA PRISE EN COMPTE DE NOS REVENDICATIONS**

15 % sur l'ensemble des grilles en 3 fois sur 18 mois

**signez et faites signer la présente motion qui sera remise aux
4 syndicats de producteurs de la Production audiovisuelle.**

**La pétition réunit à ce jour plusieurs centaines de signatures : pour réellement
appuyer notre demande de revalorisation : IL FAUT ENCORE SIGNER !**

Pourquoi une motion ?

Parce que si les Syndicats de producteurs sont prêts à accorder aux artistes de complément une revalorisation de 8 %, les négociations se sont arrêtées sur une revalorisation de :

- 1,5 % pour les techniciens payés plus de 1000 euros base hebdomadaire 35 h,
 - 2,5 % pour les techniciens payés moins de 1000 euros base hebdomadaire 35h,
- Or aucune revalorisation des salaires n'est intervenue (sauf pour le chef costumier) depuis 2017 !!!

Que depuis 2002 les salaires minima garantis ont diminué par rapport à l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation de **- 15 % !!!**

Parce que c'est le fait de réunir un grand nombre de signatures qui peut permettre — dès lors que nous serions en mesure de déposer les signatures sur la table des négociations — d'obtenir une amélioration au vu des propositions scandaleusement basses faites par la partie patronale pour les techniciens jusqu'à aujourd'hui.

Parce que s'il est clair que certains producteurs de téléfilms, ou bien certains parmi les producteurs exécutifs réalisant des films et des séries destinées aux plateformes en ligne acceptent de payer à un niveau supérieur aux minima..., ils peuvent demain remettre en cause l'avantage qu'ils veulent bien consentir aujourd'hui, car il n'est pas garanti par un accord conventionnel étendu,

Parce que, en conséquence, seule la revalorisation des salaires minima garantis constitue un garde-fou à la baisse de nos salaires, quel que soit l'engagement unilatéral ponctuel du producteur...

Parce que l'action interprofessionnelle du 18 octobre ne prend sens et ne se prolonge dans notre branche d'activité que si chaque technicien, chaque ouvrier est conscient de la nécessité de se mobiliser pour obtenir une amélioration des salaires suffisante au regard de l'augmentation actuelle des prix !

Rappelons que plusieurs équipes collaborant à des films de télévision :

- **ont décidé d'un débrayage d'une heure ou ont cessé le travail le 18 octobre 2022 pour obtenir des Syndicats de producteurs la réouverture de la négociation portant sur la revalorisation des salaires minima.**

Rappelons que tous les syndicats de salariés siégeant à la table des négociations (CGT, CFDT, CFTC, SNTPCT) ont fait la même demande conjointe, reprenant la revendication que le SNTPCT a constamment réitérée chaque année par un courrier adressé aux Syndicats des producteurs de rattraper le différentiel de diminution de nos salaires en comparaison de l'indice des prix INSEE qui s'est accumulé jusqu'à aujourd'hui : **15 % à rattraper en 18 mois !**

SIGNONS MASSIVEMENT !

CLIQUEZ → revalorisationminimaprodav@gmail.com

Paris le 18 octobre 2022